DOSSIER D'INSCRIPTION CERCLE D'ESCRIME DE CHARLEVILLE-MEZIERES 2026 / 2027

Agrément Jeunesse et Sport : 5719 Du 8/09/1949 Fédération Française d'Escrime : 22001

Nom : ……

Prénom de l'escrimeur : ……

Arme : ☐ Sabre ☐Epée ☐ Sabre laser ☐ Fitness

Email Obligatoire : ……

Catégorie : ☐ M5 ☐ M7 ☐ M9 ☐ M11 ☐ M13 ☐ M15
☐ M17 ☐ M20 ☐ SENIORS

Adhésion ☐ 1ère année ☐ Renouvellement ☐1ère touche

Payement : ☐ Hello Asso ☐ Chèque ☐ Chèque ANCV

Présidente : Mme Tubello Marie 07/73/37/36/09
Directeur Technique : Mtre Benoit Guilley 06/62/66/68/85
Site Internet : https://escrime-charleville-mezieres.fr/
Facebook https://www.facebook.com/pages/Cercle-D-Escrime-de-Charleville-Mezier/288910748380622

REGLEMENT INTERIEUR

A) ADHESION :

1/INSCRIPTION :

- les 1er mardi, 1er mercredi, et 1er jeudi du mois de septembre de 18h30 à 20heures à la salle d'Armes « Michel Guilley ».
- A la fin de la saison, il sera possible d'effectuer une pré-inscription, selon les mêmes formalités que l'inscription. Dans ce cas, le tireur conservera son matériel.

2/ REGLEMENT :

- Possibilité de règlement en 3 fois. Dans ce cas, lors de l'inscription remettre 3 chèques qui seront déposés en banque les 15 septembre/ 30 janvier/ 15 avril.
- Les arrêts en cours de saison ne donneront pas droit à un quelconque remboursement.
- L'adhésion comprend la cotisation à la salle d'Armes, la licence F.F.E, et l'assurance (option O) possibilité d'étendre les taux d'indemnisation par choix à l'option 4 (renseignement au Cercle d'Escrime)

3/VISITE MEDICALE:

- *UN CERTIFICAT MEDICAL DE NON CONTRE – INDICATION A LA PRATIQUE DE L'ESCRIME DOIT OBLIGATOIREMENT ETRE REMIS DES L'INSCRIPTION,*
- Le club vous offrira la visite médicale au Centre Medico-sportif (Parc des Expositions). Vous pourrez prendre rendez-vous à compter du 1er juillet au 03/24/37/24/26
- Le Docteur Millot du Centre Médico-Sportif de Charleville-Mézières, est conseillé par le Cercle.

B) MATERIEL :

- Lors de l'inscription, les équipements seront remis (masque, tenue et arme) :

- gratuitement pour la 1ère d'adhésion au Cercle,
- en location (voir tarifs sur les fiches d'inscription) pour les années suivantes.

- Dans tous les cas un chèque de caution vous sera demandé (voir fiche d'inscription).
- Chaque tireur doit OBLIGATOIREMENT s'équiper d'un fil de corps, un fil de tête (uniquement pour les sabreurs) et d'un gant, aussi bien pour les entraînements que pour les compétitions.
- Les tireurs inscrits sur les circuits nationaux devront avoir 1 ou 2 armes, 2 fils de corps, 2 fils de tête (uniquement pour les sabreurs) et un petit matériel (tournevis, clé, vis et tête de rechange), une tenue et une sous cuirasse conforme à la réglementation.

Compétitions :

Catégorie A + CHT/Monde	tenue 800N, cuirasse 800 N
M13 / M15 / M 17 / M20	tenue 350 N, cuirasse 800 N
M5 / M7/ M9 /M11	tenue 350 N, cuirasse 800 N

Pratique en salle :

M14 / M15 / M 17 / M20	Pantalon + veste 350 N, Cuirasse 800 N
M5 / M7/M9 /M11	Pantalons + veste 350 N, cuirasse 800N

Les tireurs devront savoir entretenir leur matériel. Les armes cassées personnelles ou du Cercle seront remplacées aux frais du tireur.

Les escrimeurs doivent entretenir les tenues qui leur sont confiées LAVAGE + *CHANGEMENT DES FERMETURES SI BESOIN.*

DES CHAUSSURES DE SPORT PROPRES SONT OBLIGATOIRES SUR LES PISTES AINSI QU'UN SURVETEMENT POUR L'ECHAUFFEMENT.

- Pour des raisons de sécurité, la tenue compète (veste, pantalon, sous cuirasse et le masque) sont obligatoires à entraînement et en compétition. La responsabilité du club ne peut être engagée si un adhérent ne respecte pas le règlement et s'il utilise une arme en l'absence du Maître d'Armes, d'un Prévot ou du Moniteur délégué par le Maître d'Armes.
- Le Cercle peut effectuer des commandes groupées de matériel.
- Le matériel (sauf pour ceux ayant effectué une pré-inscription) devra être rendu impérativement en parfait état (**tenue lavée, masque lavé)** pour le **30 juin dernier délai**. Le Cercle utilise le matériel pour les animations de vacances. C'est alors que votre chèque de caution vous sera restitué.
- *Si le matériel n'est pas restitué pour le 30 juin, après une lettre de rappel, le chèque de caution sera déposé en banque le 15 juillet.*

C VIE DU CLUB :

Le Club est normalement ouvert selon les horaires définis dans la salle d'Armes.

- Cependant, en l'absence du Maître d'Armes, du Prévôt ou du Moniteur délégué pour le remplacer pour quelque raison que ce soit, même sans information préalable, le Club, son Président, son Bureau et sa Direction Technique ne sauraient être tenus responsables des accidents quels qu'ils soient, qui pourraient survenir aux membres à l'intérieur ou à l'extérieur de la salle d'Armes.
- Il appartient à chacun et en particulier aux parents de s'assurer que la séance d'initiation ou d'entraînement ait bien lieu
- En pénétrant dans la salle vous découvrirez :

- les dates de compétition et des stages (vous devez confirmer votre participation 8 jours avant)
- les dates de commandes de matériel
- les offres de vente de matériel d'occasion
- les moments importants de la vie du Cercle
- les compétitions que le Cercle organise et pour lesquelles votre aide est nécessaire.
- Les animations de promotion de l'escrime.

D) LES DEPLACEMENTS :

Les tireurs doivent se déplacer selon leurs propres moyens. Toutefois, le Cercle d'Escrime peut dans la mesure de ses possibilités organiser certains déplacements (championnat de France, Zones, Circuits par exemple : voir feuille de déplacement).

Les escrimeurs s'engagent à respecter les règles de courtoisie dues aux Président, Maître, Prévôt, Moniteur, Initiateur, Adversaires et Partenaires d'entraînement, Arbitres, qui sont traditionnellement de mise dans une salle d'Armes.

Autorisation Parentale

Je soussigné Mr et Mme ……

Responsable légal de :……

Autorise l'encadrement du club d'Escrime de Charleville-Mézières à prendre toutes les décisions nécessaires en cas de problèmes rencontrés lors

- Des entraînements au sein du club

- Des compétitions

- Des stages

Médecin traitant : ……Téléphone :…….

Personne à prévenir en cas de problèmes : …….

Tel domicile : ……

Portable : ……

J'autorise la publication de mon nom ou du nom de mon enfant et de photos prises à

L'entraînement

En stages

En compétitions

Sur le site internet du club

Sur le facebook Instagramme du club

(Rayer cette mention en cas de désaccord, modifications possibles sur demande)

Je sais que toutes les infos du club sont sur le site internet

Je le consulte régulièrement pour voir si des infos ont été données, en cas de ponts jours fériés, fermeture exceptionnelle, congés et pour suivre la vie du club

La Présidente
Marie Charlotte Tubello

Les Maître d'Armes
Benoït GUILLEY

Signature de l'Adhérent
ou de son représentant légal les mineurs

FICHE D'INSCRIPTION 2026 / 2027

Je soussigné Mr et Mme ……...
Reconnaissent avoir pris connaissance du règlement du Cercle d'Escrime de Charleville-Mézières et autorise mon fils ou ma fille

NOM de Naissance : NOM/

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE : LIEU DE NAISSANCE :

PAYS DE NAISSANCE :

ADRESSE :

N° DE TELEPHONE ***OBLIGATOIRE*** :

PROFESSION DES PARENTS

MERE :

PERE :

A pratiquer l'Escrime à l'entraînement, cette licence ne vous donne pas droit à faire des compétitions
La licence couvre les risques prévus par la compagnie d'assurance de la FFE, les informations sont affichées dans la Salle d'Armes.

A **le**

Bon pour autorisation (mention manuscrite)

Signature

Lors de votre inscription vous établirez votre payement sur le compte Hello Asso du club
OBLIGATOIREMENT

https://www.helloasso.com/associations/cercle-d-escrime-de-charleville-mezieres/adhesions/inscriptions-saison-2026-2027

	Licence	*1er TR*	*2e TR*	*3e TR*	*Total*
☐ M 5	80€	23€	23€	23€	***149€***
☐ M 7	80€	41€	41€	41€	***203€***
☐ M 9	80€	41€	41€	41€	***203€***
☐ M 11	80€	41€	41€	41 €	***203€***
☐ M13 M 15	80€	41€	41 €	41€	***203€***
☐ M 17	80€	43€	43 €	43€	***209€***
☐ M 20	80€	43€	43 €	43€	***209€***
☐ U 23	80€	46€	46 €	46 €	***218€***
☐ Seniors	80€	46€	46 €	46 €	***218€***

Réduction pour plusieurs Escrimeurs de la même famille

1ère Cotisation : la plus élevée complète
2ème Cotisation : Réduite de 20 €
3ème Cotisation : Réduite de 20€

Escrime à la Carte

La formule est valable que pour la catégorie Senior

Tarif : **80€ de licence** **Carte de 10 séances d'escrime 63€**

(Non reconduit si pas fini à la fin de l'année)
(La formule ne donne pas droit à faire de la compétition)

Fitness Escrime

Entraînement uniquement le vendredi de 18h30à 19h30

Tarif : ***80€ licence***
28€ par trimestre (78 € pour l'année)

Escrime Handisport

Entraînement le Mardi soir pour les Ados et Vendredi soir pour les Adultes.

Tarif : ***80€ Licence FFE + Handisport***
41€ par trimestre)

Arbitre

Licence uniquement pour arbitrer

Tarif : ***90€ licence FFE***

(La formule ne donne pas droit à faire de la compétition et de participer aux entraînements)

Escrime Artistique / Sabre Laser

Entraînement le lundi de 16h30 à 17h30 et samedi matin de 10h30 à 11h30

Tarif : ***80€ licence***
38€ par trimestre (108€ pour l'année)

FICHE COMMISSION MATERIEL

LOCATION GRATUITE DU MATERIEL
LA 1ère ANNEE D'ESCRIME
SAUF POUR LES SENIORS

LA 2ème ANNEE

	Location		*Caution*
Masque	22€	☐	100€
Veste + Pantalons	27€	☐	200€
Fleuret Sec	17€	☐	30€
Sabre + Epée Electrique	27€	☐	40€
Sous Cuirasse	22€	☐	80€
Cuirasse Electrique	0 €	☐	100€
Baby Escrime	40 €	☐	70€

INVENTAIRE DU MATERIEL

MASQUE :……...
NUMERO DE VESTE :…….
NUMERO DE PANTALONS :……..
NUMERO DE L'ARME :……..
NUMERO DE CUIRASSE :……..
COQUILLE :……...
SOUS CUIRASSE :…….

MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Code de l'Action Sociale et des Familles

cerfa N° 10008*02

FICHE SANITAIRE DE LIAISON

1 - ENFANT

NOM : .....

PRÉNOM : .....

DATE DE NAISSANCE : .....

GARÇON ❑ FILLE ❑

DATES ET LIEU DU SÉJOUR :

CETTE FICHE PERMET DE RECUEILLIR DES INFORMATIONS UTILES PENDANT LE SÉJOUR DE L'ENFANT ; ELLE ÉVITE DE VOUS DÉMUNIR DE SON CARNET DE SANTÉ ET VOUS SERA RENDUE À LA FIN DU SÉJOUR.

2 -VACCINATIONS (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant).

VACCINS OBLIGATOIRES	oui	non	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
Diphtérie				Hépatite B	
Tétanos				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
Poliomyélite				Coqueluche	
Ou DT polio				Autres (préciser)	
Ou Tétracoq					
BCG					

SI L'ENFANT N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION

ATTENTION : LE VACCIN ANTI-TÉTANIQUE NE PRÉSENTE AUCUNE CONTRE-INDICATION

3 -RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

L'enfant suit-il un **traitement médical** pendant le séjour ? oui ❑ non ❑

Si oui joindre une **ordonnance** récente et les **médicaments** correspondants ***(boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice)***

Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

L'ENFANT A-T-IL DEJA EU LES MALADIES SUIVANTES ?

RUBÉOLE	VARICELLE	ANGINE	RHUMATISME ARTICULAIRE AIGÜ	SCARLATINE
OUI ❑ NON ❑	OUI ❑ NON ❑	OUI ❑ NON ❑	OUI ❑ NON ❑	OUI ❑ NON ❑
COQUELUCHE	**OTITE**	**ROUGEOLE**	**OREILLONS**	
OUI ❑ NON ❑	OUI ❑ NON ❑	OUI ❑ NON ❑	OUI ❑ NON ❑	

ALLERGIES :

ASTHME ❑ non ❑

ALIMENTAIRES ❑ non ❑

MÉDICAMENTEUSES oui ❑ non ❑

AUTRES .....

PRÉCISEZ LA CAUSE DE L'ALLERGIE ET LA CONDUITE À TENIR (si automédication le signaler)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

INDIQUEZ CI-APRÈS :

LES **DIFFICULTÉS DE SANTÉ** (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPÉRATION, RÉÉDUCATION) EN PRÉCISANT LES DATES ET LES **PRÉCAUTIONS À PRENDRE**.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

---

4 - RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LENTILLES, DES LUNETTES, DES PROTHÈSES AUDITIVES, DES PROTHÈSES DENTAIRES, ETC…PRÉCISEZ.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

---

5 - RESPONSABLE DE L'ENFANT

NOM ...

.....

.

ADRESSE (PENDANT LE SÉJOUR).... .....

.....

.....

TÉL. FIXE (ET PORTABLE), DOMICILE : ..... BUREAU : .....

NOM ET TÉL. DU MÉDECIN TRAITANT (FACULTATIF) .....

Je soussigné ..... responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Date : Signature :

A REMPLIR PAR LE DIRECTEUR A L'ATTENTION DES FAMILLES

COORDONNÉES DE L'ORGANISATEUR DU SÉJOUR OU DU CENTRE DE VACANCES

.....

.....

.....

OBSERVATIONS

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Remboursement des frais de déplacement des
tireurs payant la totalité de la cotisation au club (Licence + Adhésion)

Compétitions départementales

Aucune prise en charge par le club. Prise en charge totale par les parents.

Compétitions régionales

Aucune prise en charge par le club. Prise en charge totale par les parents

Circuit Horizon (M15)

Horizon ligue

Aucune prise en charge par le club. Prise en charge totale par les parents

Horizon ¼ finale et ½ finale

Départ club

Le club mettra à disposition des tireurs et du Maître d'Armes un minibus. Le minibus ne peuvent être conduits que par les cadres du club ou des membres du Comité Directeur.

Prise en charge du club en cas de départ club :

Location du véhicule, hôtel, essence et péages.

Prise en charge par le tireur

Repas du samedi soir, inscription à la compétition, repas du dimanche midi
Participation du tireur pour le déplacement
Départ samedi après-midi : 35 euros
Départ le Dimanche matin : 20 euros

Départ avec les parents

Aucune prise en charge du club hormis une participation forfaitaire de 15 euros par tireur.

Circuit National (M17 et M20) SB

Prise en charge du club en fonction du nombre de participants et des résultats obtenus et mise à disposition d'un MINIBUS du club si un cadre ou un membre du Comité Directeur accompagne.

	Tireurs > 128 tireurs	64 < tireurs < 128	32 < tireurs <64
T256	pas de prise en charge	pas de prise en charge	pas de prise en charge
T128	25%	pas de prise en charge	pas de prise en charge
T64	50%	30%	pas de prise en charge
T32	75%	50%	30%
T16	100%	75%	50%
T8	100%	100%	100%

Prise en charge des frais de déplacements Hôtel/ Essence/ Péages du mini Bus
Pas de prise en charge club pour les véhicules individuel si pas de demande préalable au président

Coupe Européenne M17 et coupe du monde M20 et seniors

Le club prendra en charge la demande faite par la FFE sur la feuille de route
Pas de prise en charge si sélection FFE (4 tireurs)
Le reste est à la charge des tireurs (Déplacement aéroport / Hôtel / Repas ……)
Pas de prise en charge club pour les véhicules individuel et le train si pas de demande préalable au président 15 jours avant

Circuit National seniors

Mise à disposition d'un MINIBUS
Prise en charge du club en fonction du nombre de participants et des résultats obtenus.
Même tableau que pour les M 17 / M 20.
Pas de prise en charge club pour les véhicules individuel et le train si pas de demande préalable au président 15 jours avant

Championnat de France Individuel ou par Equipes

Le club prendra à sa charge les frais d'hôtel, le carburant et les péages du MINIBUS
Pas de prise en charge club pour les véhicules individuel et le train si pas de demande préalable au président 15 jours avant

Compétition de référence (Challenge)

Le club organisera trois déplacements dans l'année pour les trois armes
(Définie par les Maîtres d'armes en début de saison)
Le club mettra à disposition des tireurs et du Maître d'Armes un minibus ou un véhicule Toyota. Le véhicule Toyota et le minibus ne seront mis à disposition que pour les cadres du club ou des membres du Comité Directeur.

Prise en charge du club :

Location du véhicule, Hôtel, essence et péages
Prise en charge par le tireur
Repas du samedi soir, inscription à la compétition, repas du dimanche midi

Prise en charge du tireur pour le déplacement

Départ samedi après-midi : *35 euros*
Départ dimanche matin : *20 euros*